Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260907-DCM_2026_131B-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 septembre à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 1er septembre 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Mme Marine CHEVILLARD, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Christophe VERINE, Mme Caroline GUEZET, Mme Eléonore CRESPEL, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, M. Philippe GUILLOU, Mme Françoise GUEZELLO Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ.

Absents ayant donné pouvoir : M. Victor BATEJAT qui a donné pouvoir à M. Guillaume LE CORVEC, M. Michel GUEZET qui a donné pouvoir à M. Alexandre LANOË, Mme Christine LAMANDÉ qui a donné pouvoir à M. Phillipe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS qui a donné pouvoir à Mme Caroline COTTALORDA.

Secrétaire de séance : Mme Caroline COTTALORDA.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	23
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-131

Objet : Adhésion à la Fédération Française Villages et Villes Sages (FVCS)

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2121-26 et L. 2143-2,
Vu la délibération n° 2026-101 du 6 juillet 2026, qui a créé le Conseil des Sages de la Commune de Carnac et adopté son règlement intérieur,
Considérant que l'adhésion à la Fédération française Villages et Villes Sages permettra à la commune de :

- Bénéficier du droit d'usage des marques, outils et ressources de la Fédération,
- Accéder à l'expertise et à l'accompagnement méthodologique de la Fédération,
- S'inscrire dans un réseau national de villes et villages engagés dans la démocratie participative des seniors,
- Valoriser le Conseil des Sages par une reconnaissance fédérale,

Considérant que le Conseil des Sages de Carnac s'engage à respecter la Charte nationale des Conseils des Sages adoptée par la Fédération,
Considérant le tarif de cotisation annuelle pour l'année 2026/2027 estimé à 370 €,
Vu l'avis de la Commission Culture, Patrimoine, Sport, Vie Associative et Vie de Proximité du 27 août 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

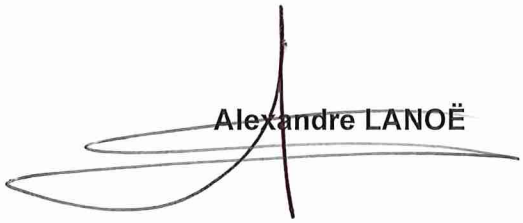
- D'adhérer à la Fédération française Villages et Villes Sages pour bénéficier de son accompagnement, de ses ressources et de sa reconnaissance dans le domaine de la participation citoyenne des seniors,
- D'approuver le versement d'une cotisation annuelle de 370 € pour l'année 2026,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents d'adhésion à la Fédération française Villages et Villes Sages, notamment le contrat d'adhésion ; la Charte nationale des Conseils des Sages ; tout document administratif ou financier lié à cette adhésion.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260907-DCM_2026_131B-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Alexandre LANOË

La Secrétaire de séance

Caroline COTTALORDA



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.